

Berne, le 24 avril 2026

## Session spéciale 2026 : recommandations de pro-salute.ch concernant les objets de politique de santé du Conseil national

Date	Numéro	Objet	Recommandation	Développement
29.04.26	<a href="#">24.3430</a>	Mo. Buffat. Assurance-maladie. Prendre des mesures actives en faveur de prestations appropriées et efficaces	<b>Rejet de la motion</b>	La motion demande une révision systématique du catalogue des prestations de l'assurance obligatoire des soins, alors que les instruments existants garantissent déjà un réexamen périodique selon les critères EAE et que des adaptations efficaces ont été mises en œuvre. La demande visant à supprimer également les prestations qui ne sont efficaces que dans certaines circonstances est particulièrement problématique. Une suppression générale de ces prestations pénaliserait les patient-e-s présentant une indication claire et limiterait l'accès à des traitements efficaces. Cela comporte le risque d'une médecine à deux vitesses.
29.04.26	<a href="#">24.3463</a>	Mo. Hässig Patrick. Halte à la bureaucratie! Examen automatique par les cantons du droit à la réduction des primes et versement direct des subsides	<b>Adoption de la motion</b>	Cette motion garantit que les personnes ayant droit à une réduction individuelle des primes en bénéficient effectivement. Le fait qu'il existe aujourd'hui des procédures différentes selon les cantons et qu'une demande soit parfois nécessaire, entraîne des inégalités de traitement et pénalise en particulier celles et ceux qui ont le plus besoin d'aide. Du point de vue des assurés, un contrôle et un versement automatiques garantissent une plus grande équité, tout en réduisant les obstacles administratifs.
29.04.26	<a href="#">24.3505</a>	Mo. Hässig Patrick. Réduire les coûts tout en améliorant la qualité. Réalisation commune par la Confédération et les cantons de la planification hospitalière	<b>Adoption de la motion</b>	La motion vise à faire de la planification hospitalière une tâche conjointe de la Confédération et des cantons. Elle constitue ainsi la prochaine étape logique vers la mise en œuvre du postulat 24.3029 (Planification hospitalière intercantonale), qui a entre-temps été adopté. La nécessité d'une planification hospitalière régionale contraignante, garantissant ainsi un accès de haute qualité aux soins de base, est reconnue sur le plan politique. C'est également l'objectif visé par le postulat Lohr 24.3674 (Paiement hospitalier idéal).

pro-salute.ch, la voix des payeurs et payeuses de primes, des consommateurs et des consommatrices, des patients et des patientes

Date	Numéro	Objet	Recommandation	Développement
29.04.26	<a href="#">24.3591</a>	Mo. Dobler. Assurance-maladie. Adaptation régulière de la participation aux coûts	<b>Rejet de la motion</b>	La motion demande que la franchise et la quote-part soient régulièrement adaptées à l'évolution des coûts de l'assurance obligatoire des soins. En comparaison internationale, la Suisse affiche déjà des quotes-parts très élevées. Cela représente une charge insupportable, en particulier pour les personnes à faibles revenus, d'autant plus que les coûts des traitements devraient continuer à augmenter plus fortement que le renchérissement général et que les salaires et les rentes. L'expérience montre que le montant total alloué par les cantons à la réduction des primes ne suit pas cette évolution. C'est pourquoi pro-salute.ch recommande vivement de rejeter cette motion. Elle constitue une menace pour l'égalité d'accès aux soins médicaux.
29.04.26	<a href="#">24.4118</a>	Po. Nantermod. Assurance-maladie. Analyser un modèle trisannuel	<b>Rejet du postulat</b>	Ce postulat vise à ce que les contrats d'assurance maladie obligatoire aient une durée de trois ans. Cela supprimerait la liberté de choix annuelle des assurés et affaiblirait ainsi considérablement leur position. Du point de vue de pro-salute.ch, un tel changement de système serait irresponsable. Pendant cette longue durée contractuelle, les assurés ne seraient même pas autorisés à changer de modèle d'assurance. Cela touche tout particulièrement les personnes souffrant d'une maladie chronique.

pro-salute Suisse, la voix des payeurs et payeuses de primes, des consommateurs et des consommatrices, des patients et des patientes, vous remercie d'avoir pris en considération ces recommandations !

pro-salute.ch, la voix des payeurs et payeuses de primes, des consommateurs et des consommatrices, des patients et des patientes